



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE IMMO-LIFT ( 2 pages)

Avant toute transaction commerciale, le client doit impérativement prendre connaissance des conditions générales de vente de la société IMMO-LIFT, qui régissent les obligations contractuelles de chaque partie, le client d'une part et la SAS IMMO-LIFT d'autre part. Tout client de la Société IMMO-LIFT reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec IMMO-LIFT.

**Toute signature d'un devis de la société SAS IMMO-LIFT vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.**

### **Article 1. Objet de la prestation.**

La société IMMO-LIFT apporte conseils en décoration et architecture intérieure et accompagne les clients dans la formalisation de leur projet d'aménagement et/ou de transformation d'une ou plusieurs pièces de leur habitation et dans leur projet de décoration ou architecture intérieure. Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation de bureau d'étude.

### **Article 2. Responsabilités et limites.**

La société IMMO-LIFT n'est pas engagée dans la réalisation des travaux et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la mauvaise réalisations des travaux par une entreprise tierce.

La société IMMO-LIFT est mandatée par son client pour assurer à sa place le suivi esthétique des travaux auprès des différents prestataires. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation des travaux le sont directement par les prestataires concernés (garanties décennales etc...)

En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. La société IMMO-LIFT n'a pas d'assurance en responsabilité d'un entrepreneur général, mais une assurance « responsabilité civile professionnelle » non décennale souscrite auprès de AXA ASSURANCE.

La société IMMO-LIFT ne fournit pas de plans cotés, mais des croquis. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession.

### **Article 3. Obligations.**

Les prestations mises en œuvre par la société IMMO-LIFT donnent lieu à l'établissement d'un devis préalable, payant, déduit du devis à la signature de la commande.

Le devis mentionne le prix de vente de la prestation, déterminé par référence à un forfait ou à un barème de temps. Il engage la société IMMO-LIFT pour une durée de 30 jours à compter de sa date d'émission ; passé ce délai, il est nul et non avenue et le prix de vente pourra être réactualisé. Toutefois le prix d'achat des produits peut être modifié après signature du devis, si les fournisseurs modifient leur prix ou si le produit proposé au moment de la commande n'est plus disponible.

La société IMMO-LIFT s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir une prestation de qualité et exécuter, conformément à la commande, les prestations commandées par le Client et décrites dans le devis.

La société IMMO-LIFT ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans la non réussite du projet du client, celui-ci ne pourra s'opposer à la société IMMO-LIFT avec des arguments subjectifs (de goûts) pour justifier le recommencement de tout ou partie de la prestation, ou le refus du paiement pour lequel il s'est engagé conformément à l'article 4 ci-après.

Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de IMMO-LIFT, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client.

### **Article 4. Obligations du Client.**

Tout travail commandé par un Client doit faire l'objet d'un devis daté et signé pour acceptation par le Client et être accompagné d'un chèque de réservation ou d'un virement d'un montant de 50% du montant global du devis TTC. Un accusé de réception est ensuite adressé par mail au Client valant de confirmation de commande et acceptation des conditions générales de vente.

Dans le cas où le paiement du chèque de réservation demandé se révélerait incomplet ou inexistant, pour quelque raison que ce soit, la société IMMO-LIFT se réserve le droit de suspendre toute commande.

Toute réservation n'est enregistrée qu'à compter de la date à laquelle le règlement du chèque de réservation est parvenu à la société IMMO-LIFT.

Dès la signature du Devis, le Client s'engage à :

- (a) – Mettre à disposition de la société IMMO-LIFT dans les délais nécessaires, l'ensemble des documents et informations indispensables à la bonne exécution des prestations.
- (b) – Laisser un accès suffisant à la société IMMO-LIFT et aux locaux objets du devis afin que puisse se réaliser la prestation.
- (c) – Autoriser la société IMMO-LIFT dans le cadre de la prestation, à déplacer tout objet si nécessaire se trouvant dans les locaux à l'exclusion de ceux que le Client aura éventuellement fait préciser au devis avant signature. Il est entendu que le terme « Objet » inclus de manière non limitative, tout élément de mobilier, garde-manger, placards, tiroirs ainsi que leur contenu, tableaux et décorations diverses.
- (d) – A verser à la société IMMO-LIFT le montant indiqué sur le devis conformément aux modalités de paiement définies à l'article 5 ci-après et précisées sur le devis.

#### **Article 5. Mode de paiement et non paiement.**

Le paiement des prestations de conseil de la société IMMO-LIFT s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) : 50% à la commande, 50% lors de la présentation du projet.

##### Achat des meubles et objets de décoration :

- Pour permettre à la société IMMO-LIFT de réaliser les achats des meubles et objets de décoration, le règlement de la globalité du montant de la commande sera demandé aux clients à la signature du devis, à régler par virement sur le compte de la SOCIETE IMMO-LIFT.
- Le Client garantit à IMMO-LIFT qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il aura choisi, lors de la signature du devis.

##### Le Client peut alors régler sa commande :

- **Par chèque** joint au Devis signé avec la mention « bon pour accord », libellé à l'ordre de IMMO-LIFT et adressé au : 34 rue Pierre Curie 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. Seuls les chèques libellés en euros et tirés sur un établissement bancaire en français seront acceptés. Le traitement de votre commande se fera une fois que la banque aura porté votre règlement au crédit de notre compte. IMMO-LIFT pourra être amenée à demander une photocopie de la pièce d'identité de l'acheteur, ou de refuser un paiement si le nom de l'émetteur de la commande est différent de celui apparaissant sur le chèque reçu.
- **Par virement bancaire.** Le Devis signé avec la mention « bon pour accord » est à renvoyer par email ou par courrier. Les coordonnées seront communiquées au client une fois sa commande enregistrée. Le traitement de votre commande se fera une fois que notre banque aura porté votre règlement au crédit de notre compte.

En cas de défaut de paiement, le Client sera mis en contentieux et tous les frais de récupération des sommes dues seront à sa charge. Tout paiement non reçu dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de paiement fera l'objet de frais d'indemnisation fixés à 10% des sommes.

Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

#### **Article 6 : Droit de rétractation.**

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un délai de 14 jours pour faire valoir son droit de rétractation auprès de la société IMMO-LIFT. Pour ce faire, il doit faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse suivante :

SAS IMMO-LIFT, 34 rue Pierre Curie 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux particuliers.

Si le client souhaite renoncer à ce délai de rétractation, il devra le préciser par écrit sur le devis daté et signé.

#### **Article 7. Délais.**

Le client recevra par mail un dossier correspondant à la prestation choisie dans un délai de 15 jours/pièces ou 1 mois selon l'étude, après la fin du délai de rétractation.

#### **Article 8. Propriété intellectuelle et site internet.**

La société IMMO-LIFT conserve la propriété pleine et entière de l'image du projet réalisé.

De ce fait, le Client devra informer la société IMMO-LIFT de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux,... suite aux propositions de la société IMMO-LIFT.

Le client autorise IMMO-LIFT, via l'acceptation de ces CGV la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation de IMMO-LIFT à des fins promotionnelles. IMMO-LIFT pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir.

La société IMMO-LIFT s'engage à respecter l'anonymat du client, sauf en cas de testimonial ou de reportage.

Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux appartiennent à la société IMMO-LIFT et ne sont pas utilisables sans un accord écrit de la part de la société IMMO-LIFT.

Le logo IMMO-LIFT et la marque IMMO-LIFT sont déposés à l'INPI et sont les droits exclusifs de la société IMMO-LIFT.

#### **Article 9. Données nominatives.**

Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Il peut exercer ce droit en envoyant un courrier à :

SAS IMMO-LIFT, 34 rue Pierre Curie 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, ou un email à : [contact@immo-lift.com](mailto:contact@immo-lift.com)

Le paiement de la prestation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Date de la dernière mise à jour des CGV : 15/03/2017